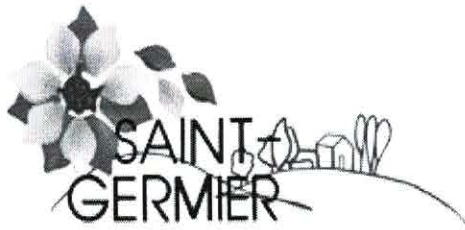


Mairie de Saint-Germier



République Française
Département
Haute - Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER

SEANCE DU LUNDI 22 AVRIL 2024

Convocation du 10 avril 2024

Affichage du 10 avril 2024

OBJET : Délibération 2024-10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à 20 heures, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : AMILHAT GROLLIER Isabelle - BARBE Cécile - CREMEY Sylvie - DAVANT Dominique - ESCRICH-FONS Esther - HEDIN Philippe - --

Absents excusés : FONS Alizée - GAYON Céline - ROUQUET Gérard

Procuration : ROUQUET Gérard a donné procuration à ESCRICH FONS Esther

Secrétaire de séance : BARBE Cécile

ACQUISITION ARMOIRE FORTE - ECRAN DE PROJECTION ET MOBILIER INFORMATIQUE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une armoire forte pour protéger les registres d'état civil et autres documents essentiels permettant de conserver le patrimoine de notre commune et également les données numériques (sauvegarde de notre logiciel)

Aussi, il convient d'acquérir un écran de projection, le précédent ayant été détérioré. Ce matériel sera utilisé pour les différentes réunions du conseil municipal et mise à disposition des associations de la commune.

De plus, il est nécessaire d'investir dans du mobilier informatique.

Pour cela, Madame le Maire a obtenu plusieurs devis :

	DESIGNATION	HT		
MANUTAN COLLECTIVITES	Armoire forte vol-incendie à clé 190 litres 96 kg	1685,00	337,00	2022,00
MANUTAN COLLECTIVITES	Ecran de projection mural manuel 186 x 244	215,00	43,00	258,00
	TOTAL GENERAL	1900,00	380,00	2280,00

	DESIGNATION	HT	TVA	TTC
SEDI EQUIPEMENT	Armoire forte vol-incendie à clé 211 litres	1835,00	367,00	2202,00
SEDI EQUIPEMENT	Ecran de projection mural manuel 240 X 181 cm	255,17	51,03	306,20
	TOTAL GENERAL	2090,17	422,03	2532,20

O l'infogéreur	HT	TVA 20 %	TTC
Porte cartouche (quantité 2)	359,10	41,82	430,92

Après avoir étudié les différents devis, Madame le maire propose au conseil municipal de délibérer, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir les devis suivants :

- **MANUTANT COLLECTIVITES :**
 - o Armoire forte pour un montant de **1685,00 euros HT**
 - o Ecran de projection pour un montant de **215,00 euros HT**
- **O L' INFOGEREUR :**
 - o Porte cartouche, quantité 2, pour un montant de **359,10 euros HT**
- De solliciter des subventions auprès du :
 - o Conseil Départemental de la Haute Garonne (au taux maximum de 40 %)
- D'autoriser Madame le MAIRE à signer tous les documents relatifs à ces achats et à la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental 31..

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Haute Garonne

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant deux mois sur le site internet de la commune.

Fait et délibéré à Saint-Germier,
le 22 avril 2024

Madame ESCRICH FONS Esther
Maire

Madame BARBE Cécile
Secrétaire de séance





Délibération N°2024-10
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 09
Présents : 06
Absents excusés : 03
Procuration : 01
Votants : 7